

Éducation Artistique et Culturelle (EAC) Projets fédérateurs 25-26

Soutien aux projets fédérateurs adossés aux projets d'école, et aux volets culturels des établissements scolaires dans le cadre du 100% EAC

La campagne « projets fédérateurs » vise le 100% EAC, avec une approche qualitative adossée aux trois piliers de l'EAC (rencontre, pratique, connaissance), en résonnance avec le territoire de proximité. Elle s'adresse aux écoles et établissements scolaires de l'académie de Nancy-Metz et contribue à transformer les pratiques au service de la réussite des élèves.

Chaque école, ou établissement scolaire s'engage à établir un diagnostic culturel 25-26 sur ADAGE. Ce diagnostic s'appuie sur la formalisation du projet d'école ou du volet culturel, avec l'appui de l'évaluation d'école ou d'établissement. Il se poursuit par le recensement des enseignements artistiques (ex : chorale), actions et projets dans la diversité des domaines (ex : nuits de la lecture, terre de culture autour du patrimoine, école ou collège au cinéma, troupes de théâtre...). Ce recensement, qui pourra s'affiner en début d'année scolaire, permet d'identifier les élèves prioritaires pour le projet déposé dans le cadre de cette campagne. Aucun financement ne sera accordé sans ce recensement.

Les Contrats Territoriaux EAC (CT-EAC) et territoires porteurs de projets (ex : Territoires Éducatifs Ruraux, Cités Éducatives) bénéficient d'un accompagnement renforcé, encourageant à l'innovation. Les territoires font l'objet d'une déclinaison inscrite dans la campagne partagée via ADAGE. Les écoles et établissements scolaires concernés se rapprochent du coordinateur ou référent pour définir les priorités, en responsabilité collective dans une approche quantitative et qualitative sur le territoire. Contact : coordinateur du CT-EAC ou référent du TER ou de la Cité éducative

Un seul projet fédérateur par école ou établissement scolaire, co-construit avec un artiste professionnel avec une activité de création, sera étudié par les commissions, avec une priorisation en fonction des critères suivants :

- **équité** : public prioritaire (lycée professionnel, Segpa, dispositif Ulis, UPE2A...), Indice de Position Sociale (IPS), indice d'éloignement, moyens financiers mobilisés par la ou les collectivités, pourcentage d'élèves concernés par une action EAC en 24-25 sur Adage, bilan du projet financé en 24-25 réalisé sur Adage
- **qualité** : plus-value du projet dans la mise en oeuvre du volet culturel du projet d'école ou d'établissement ; présence des trois piliers EAC, avec une pratique conséquente avec l'artiste ; réflexion engagée sur la transformation des pratiques des enseignants au service de la réussite des élèves et de l'amélioration du climat scolaire
- **impact** : nombre de classes, d'élèves et d'enseignants concernés (pluridisciplinarité)

Accompagnement : référent culture, conseiller pédagogique de circonscription/coordonnateur EAC et/ou départemental pour le 1^{er} degré, chargé de mission DAAC, directeur opérationnel des Tiers Lieux Éducatifs...

Dépôt du projet : 30 juin 2025 et, pour les départements 54 et 57 : 15 septembre 2025 / Accès ADAGE via ARENA, campagne 'projets fédérateurs' ! Sans avis de l'IEN ou du chef d'établissement, le projet ne pourra être examiné !

BUDGET	Le budget indique les moyens 60 euros / heure pour les intervenants et est équilibré.
École	L'école associe la commune ou intercommunalité. En CT-EAC et territoires porteurs de projet, le projet pourra être financé à hauteur de 2400 € maximum. Hors CT-EAC et territoires porteurs de projet, le projet pourra être financé à hauteur de 1 500 € maximum (case « Reste à financer » budget sur Adage), soit 25 heures maximum.
Collège	Le budget mobilise pass Culture pour la pratique, dès connaissance des crédits attribués. Dans les Vosges, la signature de la convention « Caravelle » engage à prévoir dans ce cadre un déplacement par classe et par an.
Lycées	Le lycée s'inscrit nécessairement dans la campagne Animation Vie Lycéenne et Culturelle (AVLC)-Région Grand Est (date limite : 20 juin 2025), qui portera une attention aux projets mobilisant les enseignements artistiques optionnels. Il mobilise pass Culture, dès connaissance des crédits attribués. Dans les Vosges, la signature de la convention « Caravelle » engage à prévoir dans ce cadre un déplacement par classe et par an.

ANNEXE 1 Formulaire ADAGE 'Projet fédérateur' Écoles

Données générales
École : renseigné automatiquement
Bassin : renseigné automatiquement
Directeur : renseigné automatiquement (si identité obsolète, se rapprocher des services RAMSESE de la DSSEN)
Professeur(s) référent(s) culture : indiquer le nom du professeur porteur du projet fédérateur EAC si différent du directeur
Le projet
Déclinaison : sélectionner le CT-EAC, TER ou Cité éducative ou la déclinaison hors CT-EAC
Titre du projet : s'assurer d'un titre explicite, repris par l'ensemble des partenaires, notamment en CT-EAC
Description : présenter le projet fédérateur et sa contribution aux axes culturels du projet d'école
Domaines artistiques et culturels : Sélectionner un ou deux domaines
Partenaires : Le partenaire, sélectionné sur le menu déroulant, recevra la subvention de la commission.
Autres partenaires : Si le partenaire n'est pas référencé sur ADAGE, ne citer ici que le partenaire susceptible de recevoir la subvention de la DRAC ou de la collectivité territoriale en cas de CT-EAC et indiquer les informations suivantes : nom, prénom, statut professionnel, n° SIRET, actualité de création, éléments synthétiques du CV -formation, actualité de création- et/ou lien URL, site Internet.
Établissements 1er ou 2nd degré associés : Le cadre et le titre sont identiques et chaque école ou établissement renseigne son engagement spécifique sur ADAGE : classes concernées, répartition des heures d'intervention et les moyens engagés.
Les participants
Professeur coordonateur du projet
Conseiller pédagogique référent : Conseiller pédagogique de circonscription coordonateur EAC ou conseiller départemental
Classes prévisionnelles : (menu déroulant)
Intervenants : Artiste proposé par la structure si connu
Formation des enseignants : Exprimer les acquis de formation en terme d'EAC
Le contenu du projet
Rencontrer : rencontre au sein des structures culturelles, autant que possible pour l'ensemble des classes concernées
Pratiquer : pratique artistique conséquente, associant pleinement les artistes pour une ou plusieurs classes
Connaitre : articulation avec les enseignements
Restitutions envisagées auprès des autres classes et/ou autres publics lors d'un temps fort au sein de l'école et/ou de la structure culturelle.
Étapes prévisionnelles : Chronologie (rencontres ; relation aux enseignements ; place du partenaire) ; planning de janvier 2026 à juin 2026.
Questions
ÉQUITÉ : Indiquez le pourcentage d'élèves concernés par l'EAC en 24-25 (onglet établissement/ projet d'école, bouton rond 'statistique', total 'toute catégories confondues') ; si connaissance, indiquer l'Indice de Position Sociale (source : data.gouv.fr) ; autres indicateurs pertinents.
QUALITÉ : En concertation avec l'équipe éducative, en quelques lignes, en quoi ce projet contribue-t-il à transformer les pratiques pédagogiques, ou, au minimum, à soutenir les pratiques ordinaires en classe ?
Merci de nous indiquer les commentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la commission.

Dépenses	Recettes
Interventions de professionnels : Intervenant <input type="text"/> 1h <input type="text"/> 60€ <input type="button" value="Ajouter une intervention"/>	Participation de l'école : <input type="text"/> 0€
Sorties : Billetterie pour l'ensemble des classes du projet fédérateur <input type="text"/> 0€	Subventions de la commune : <input type="text"/> 0€
Frais de fonctionnement : achats divers, locations, frais de déplacement des intervenants... <input type="text"/> 0€	Subventions de l'agglomération de commune : <input type="text"/> 0€
Frais de déplacement des élèves : Vers la structure culturelle <input type="text"/> 0€	Subventions du département : <input type="text"/> 0€
	Subventions de la région : <input type="text"/> 0€
	Autres apports : <input type="text"/> 0€
	Financement demandé <input type="text"/> 0€

ANNEXE 1bis Formulaire ADAGE ‘projet fédérateur’ établissements scolaires

Données générales
Établissement : renseigné automatiquement
Bassin : renseigné automatiquement
Chef d'établissement : renseigné automatiquement (si identité obsolète, se rapprocher des services DSI du Rectorat)
Professeur(s) référent(s) culture : s'assurer que le référent culture est renseigné dans le volet culturel
Le projet
Déclinaison : sélectionner le CT-EAC, TER ou Cité éducative ou la déclinaison hors CT-EAC
Titre du projet : s'assurer d'un titre explicite, repris par l'ensemble des partenaires
Description : résumer le projet et sa contribution au volet culturel
Domaines artistiques et culturels : sélectionner un ou deux domaines
Partenaires : éligible pass Culture
Autres partenaires : possibilité d'associer des partenaires hors financement
Établissements 1er ou 2nd degré associés : Le cadre et le titre sont identiques et chaque école ou établissement renseigne son engagement spécifique sur ADAGE : classes concernées, répartition des heures d'intervention et les moyens mobilisés par les collectivités de référence.
Les participants
Professeur coordonnateur du projet
Classes prévisionnelles : Nombre de classes / Niveaux / Effectifs prévisionnels / Professeurs engagés (menu déroulant)
Intervenants : Artiste proposé par la structure si connu
Formation des enseignants : Exprimer les acquis de formation en terme d'EAC
Le contenu du projet
Rencontrer : rencontre au sein des structures culturelles pour l'ensemble des classes concernées
Pratiquer : pratique artistique conséquente, associant pleinement les artistes pour une ou plusieurs classes
Connaître : contribution des différentes disciplines durant le temps d'enseignement, contribution de l'histoire des arts
Restitutions envisagées auprès des autres classes et/ou autres publics lors d'un temps fort au sein de l'établissement et/ou de la structure
Étapes prévisionnelles : Chronologie (rencontres ; relation aux enseignements, dans une approche pluridisciplinaire ; place du partenaire) ; planning de janvier 2026 à juin 2026.
Dès connaissance des crédits attribués, ajouter une offre collective pass Culture co-construite avec le partenaire.
L'atelier (non obligatoire) Prolongement possible par un atelier avec des élèves volontaires, à condition toutefois que cet atelier s'inscrive pleinement dans la continuité du projet engagé avec les classes entières et précise la plus-value pour les élèves mobilisés (élèves engagés, EBEP...)
Pratique artistique ou scientifique en atelier : Oui Non
Jour et plage horaire de l'atelier :
Nombre d'élèves de l'atelier :
Nombre total de séances d'atelier :
Nombre total d'heures d'intervention de l'artiste ou du scientifique dans l'atelier : moitié des heures au plus.
Questions
ÉQUITÉ : indiquez le pourcentage d'élèves concernés par l'EAC en 24-25 (onglet établissement/ projet d'école, bouton rond 'statistique', total 'toute catégories confondues') ; si connaissance, indiquer l'Indice de Position Sociale (source : data.gouv.fr)
QUALITÉ : En concertation avec l'équipe éducative, en quoi ce projet contribue-t-il à transformer les pratiques pédagogiques, ou, au minimum, à soutenir les pratiques ordinaires en classe ?
Merci de nous indiquer les commentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la commission.

Le budget prévisionnel

Le budget sera étudié par la commission d'examen du dossier. Vous devez le monter en lien avec votre direction et le gestionnaire. Les montants sont TTC.

Dépenses	Recettes
Interventions de professionnels : Offre pass Culture ou aide complémentaire pour établissements concernés	0,00 €
Sorties : Billetterie pour l'ensemble des classes du PROJET FÉDÉRATEUR (correspondant à l'offre pass Culture)	0,00 €
Frais de fonctionnement : La participation de l'établissement doit permettre de couvrir ces frais de fonctionnement	0,00 €
Frais de déplacement des élèves : Vers les structures culturelles	0,00 €
	Participation de l'établissement : 0,00 €
	Subventions de la commune : 0,00 €
	Subventions de l'agglomération de commune : 0,00 €
	Subventions du département : 0,00 €
	Indiquer le montant sollicité CD 54, 55 et 57: demande complémentaire auprès des CD 0,00 €
	Subventions de la région : 0,00 €
	Autres apports : 0,00 €
	mécénat, financement participatif ...
	Financement demandé 0,00 €

ANNEXE 2 Aide au diagnostic sur ADAGE

Le diagnostic s'effectue par l'école ou l'établissement scolaire directement sur ADAGE pour l'année scolaire à venir.

- **Le directeur ou chef d'établissement avec l'appui du référent culture renseigne les axes du volet culturel en lien avec le projet d'école ou d'établissement** (indiquer « en cours » si absence de projet). Il indique l'analyse de la situation : nature du public accueilli (IPS, SEGPA, ULIS...) ; territoire (indice d'éloignement, TER, CT-EAC) ; points d'appui (enseignement artistique renforcé, Lieu d'Art et de Culture, domaines...) ; mobilisation institutionnelle (présentation en conseil pédagogique ou conseil école-collège ; édition des attestations individuelles ; lettre de mission référent culture en 2nd degré).
- **Chaque professeur est invité à répondre aux campagnes proposées sur ADAGE**, en associant si possible un autre collègue et/ou à renseigner son engagement dans d'autres projets' (onglet 'établissement / 'projet d'établissement ou volet culturel'). Les professeurs concernés renseignent les effectifs prévisionnels dans l'onglet 'enseignements artistiques'. **Pour faciliter cet engagement, le directeur ou chef d'établissement est invité à valider l'ensemble des professeurs en tant que rédacteurs de projet** (onglet établissement / rédacteur de projet / personnels affectés à l'établissement / définir le rôle de rédacteur de projet pour tous)

The screenshot shows the 'Volet culturel du projet d'établissement' section of the ADAGE application. At the top, there's a header with the school name 'CLG LA PARAISSON - LEMBERG' and a search bar. Below the header, there are three main categories: 'Enseignements artistiques' (2 projects), 'Appels à projets et dispositifs' (5 projects), and 'Autres projets' (13 projects). A summary bar at the bottom indicates 'Informations établissement : CLG LA PARAISSON - LEMBERG' and '057'.

ANNEXE 3 Bilan

Le bilan des projets EAC sera déposé par les porteurs de projets dans la partie « Bilan » du projet sur l'application ADAGE, dès service fait et au plus tard pour le 30 juin de l'année en cours, en associant les référents culture et secrétaires généraux pour le 2nd degré. Un coordinateur de CT-EAC peut solliciter des éléments complémentaires après connaissance de ce retour.

Le cadre ci-dessous est proposé en support et pourra être affiné :

- **État du projet** : projet réalisé ou annulé, avec explicitation (voir paragraphe bilan).
- **Bilan pédagogique** : nombre de classes et disciplines réellement engagées dans le projet, appropriation par les élèves (restitution, compétences, en collège, présentation à l'oral du DNB, ...), rayonnement au sein de l'école ou l'établissement.
- **Modalités de mise en œuvre du projet** : nombre d'heures réellement effectuées le partenaire culturel, qualité de la concertation et coopération engagée, sorties effectuées et nombre d'élèves réellement concernés, communication autour du projet, manière dont sont associés les parents d'élèves et habitants du territoire.
- **Bilan matériel et financier : moyens alloués / utilisés = RESTE (0 euros ou trop perçu)**
Ce bilan s'effectue à partir du budget prévisionnel et des subventions accordées par la commission. Il précise pour chaque ligne les modalités d'usage (transport élèves, billetterie, déplacement artistes, subvention partenaire ...). Ex : participation établissement, mobilisation pass Culture collective, subvention collectivité territoriales (préciser pour chaque collectivité), autres apports.